

# Projet associatif PHARE

## Introduction

Le projet associatif est le premier document de base d'une structure associative : c'est celui qui développe les valeurs à partir desquelles la structure souhaite travailler. Ce document est défini par les membres du bureau et le Conseil d'Administration, afin d'en donner la ligne conductrice. La direction de la/ des structure(s) doit s'appuyer sur ce document qui n'est pas négociable pour élaborer ses projets avec son équipe.

L'association Phare, Pointe Hague Animation Rencontres a été créée le 18/11/2015.

C'est une structure associative régie par la loi 1901

## **I) Cadre/ Contexte de l'association**

L'origine de cette association fait suite à un projet local de territoire émanant des jeunes, des parents et des élus. En effet, depuis la fermeture d'une association de loisirs en 2015, il n'existait plus de lieu de rencontres et de projets pour les jeunes. Ainsi, grâce à l'implication des communes d'Omonville la Rogue, de Digulleville et de Saint Germain des Vaux ; mais également grâce à la sollicitation et l'encouragement des jeunes et de leurs familles, l'association PHARE a été créée.

Depuis Avril 2018, des représentants des communes déléguées de Jobourg et d'Omonville la Petite ont rejoint le projet.

## **II) Vocation**

L'association Phare anime un projet et gère un équipement au profit des habitants de 6 communes déléguées : Omonville La Rogue, Digulleville, Saint Germain des Vaux, Omonville la Petite, Jobourg et Auderville.

Elle a pour vocation de favoriser les relations sociales des habitants du territoire et de créer du lien intergénérationnel, en mettant à disposition de la population du territoire, un ensemble de services et d'équipements collectifs à caractère familial, éducatif, social, culturel et de loisirs.

C'est dans ce cadre que le projet associatif est réfléchi.

### **III) Objectifs de l'association**

Les objectifs sont fixés par le bureau de l'association. Ils sont approuvés et validés par les membres du conseil d'administration. Ils s'articulent autour de 3 grandes orientations :

#### **➤ Permettre aux acteurs du territoire de s'épanouir dans un cadre de vie dynamique et enrichissant**

Par les actions qu'elle propose, l'association Phare souhaite permettre à chacun de s'enrichir individuellement et collectivement.

#### **➤ Créer du lien social sur le territoire**

L'association souhaite développer des lieux de rencontre, d'échange et de culture du lien social. Elle privilégie le « faire ensemble » et les projets réalisés en commun. Elle oriente ses actions pour amener l'individu à une conception plus collective de la vie.

#### **➤ Placer les acteurs du territoire au cœur de leur temps libre**

L'association souhaite favoriser l'implication et la prise d'initiative des acteurs dans la réalisation de projets, en tenant compte de leurs attentes.

### **IV) Mise en œuvre du projet**

La mise en œuvre du projet est sous la responsabilité de la direction, dont la mission est de proposer au bureau de l'association ainsi qu'au conseil d'administration, des actions et projets en cohérence avec le projet de l'association : coopération intercommunale, coproduction de projet avec les élus et les familles, organisation de lieux d'accueil, développement d'activités socioculturelles...

### **V) L'évaluation**

L'évaluation induit une remise en question permanente de ce projet associatif.

Il doit être revu régulièrement.

Les membres du bureau et du CA de l'association sont garants du respect des valeurs énoncées et donc valident ou non les projets proposés par la direction.